

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 mai 2019

L'Autorité des marchés financiers et l'Israël Securities Authority coopèrent pour encourager l'innovation

A l'occasion de la conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) à Sydney (Australie), le président de l'autorité française, Robert Ophèle et la présidente du régulateur israélien, Anat Guetta, ont signé aujourd'hui un accord de coopération avec l'objectif de renforcer l'innovation, la protection des investisseurs et la compétitivité sur leurs marchés respectifs.

Cet accord permettra à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à l'Israel Securities Authority (ISA) d'échanger des informations sur les tendances en matière d'innovation et de FinTech sur leurs marchés respectifs. Les deux autorités pourront également aborder ensemble les enjeux réglementaires liés à la Blockchain, aux crypto-actifs, à l'intelligence artificielle ou encore à l'utilisation de la donnée et au développement du conseil automatisé.

Les deux régulateurs entendent accompagner les sociétés innovantes dans leur développement à l'international, en les aidant à mieux appréhender la réglementation dans chacun des deux pays et les statuts indispensables pour mener à bien leurs activités. Pour permettre ce dialogue avec les porteurs de projets et les FinTech en amont de leur développement ou en phase de pré-autorisation, chacune des deux autorités s'appuiera sur son équipe dédiée aux FinTech et à l'innovation. L'ISA a, en effet, créé en juillet 2018, un Hub Innovation FinTech. De son côté, l'AMF a lancé en mai 2016 sa division FinTech, Innovation et Compétitivité.

Robert Ophèle, président de l'AMF, a déclaré : " Ces trois dernières années, l'AMF a montré son attachement à accompagner l'innovation financière et à renforcer la compétitivité de la place financière de Paris. Ce nouvel accord signé avec l'Israel Securities Authority s'inscrit dans cette démarche, en cherchant à faciliter le développement des FinTechs françaises à l'international. La coopération entre nos deux autorités offrira des synergies significatives pour les deux marchés et une meilleure connaissance mutuelle des tendances en matière d'innovation ".

Anat Guetta, présidente de l'ISA, a déclaré : " Israël est la nation des starts-up et il est donc naturel que nous aspirions à donner aux entreprises qui se développent ici le cadre réglementaire et l'environnement propices au développement de l'innovation en matière de technologie financière. Nous avons fait de l'innovation notre objectif stratégique. Nous avons mis en place un pôle d'innovation et nous accompagnons déjà plusieurs start-ups. Nous avons signé un accord de coopération avec le Forum international pour l'avancée de la technologie financière (GFIN) et nous faisons partie de l'équipe Sandbox du gouvernement. L'accord avec la France, qui promeut une approche innovante en matière de réglementation, est une nouvelle étape qui offrira à l'ISA et aux sociétés israéliennes une perspective internationale sur les dernières tendances et opportunités et favorisera la croissance de la FinTech en Israël et dans le monde ".

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de l'ISA

L'Israel Securities Autorithy est l'autorité nationale qui régule et supervise les valeurs mobilières pour offrir une sécurité financière aux investisseurs. L'activité étendue de l'ISA couvre trois domaines principaux : la protection des investisseurs, le développement d'outils et de produits d'investissement sur les marchés de capitaux, la régulation et la supervision pour créer une culture des marchés justes pour les investisseurs.

Contacts presse:

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél: +33 (0)1 5345 6029 ou +33 (0)1 5345 6028

Direction de la communication de l'ISA - Hadar Horen - Tél: +972 (0) 50-6207943 or Email:

Hadarh@isa.gov.il URL = [mailto:Hadarh@isa.gov.il]

En savoir plus

△ Accord de coopération Fintech avec l'ISA israélienne (2019)

Mots clés

INNOVATION

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options **Clearing Corporation** (OCC)









19 avril 2022

L'AMF participe à la seconde édition de la French Fintech Week







26 janvier 2022

Nouvelle étape dans l'adoption du règlement Régime pilote pour les infrastructures de marché sur blockchain







Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02